



Renforcer la lutte contre les rodéos : nouveau coup de com' du gouvernement

La dernière trouvaille des « y a qu'à faire, faut qu'on » qui sont sensés diriger notre pays est de faire une [proposition de Loi](#) pour passer la pratique du rodéo motorisé de contravention à délit.

Une fois de plus, cela démontre un amateurisme dans le domaine sécuritaire. Les conditions de travail dans la Police Nationale ne ressemble nullement au clip de propagande de recrutement à 1 millions d'euros. La réalité est tout autre.

A l'heure actuelle, les consignes internes de la Police Nationale sont bien souvent de ne pas intervenir sur les rodéos pour « éviter de créer un trouble qui serait supérieur au trouble initial. »

Traduction : de peur d'émeute dans les banlieues, on sacrifie la tranquillité de la population, à la tranquillité de carrière de la hiérarchie policière et de nos politiques.

Pire des notes de service ont même été jusqu'à spécifier que si un appel 17 était reçu pour un rodéo, dire au plaignant « qu'on a bien pris en compte son appel. » La hiérarchie policière ne ment pas, elle joue sur les mots. Le plaignant ne verra jamais aucune patrouille de police intervenir, vu que l'engagement pris est de noter l'appel et non de répondre à l'infraction.

Que va-t-il se passer demain avec cette « super nouvelle Loi ? »

Rien, absolument rien du tout.

Dans le faits, la hiérarchie policière aura toujours aussi peur qu'une émeute lui coûte sa place et la politique du chiffre, toujours d'actualité, incitera à tout simplement à ne plus enregistrer les rodéos, pour que le nombre de délits n'augmente pas. Sur cette base, digne de la propagande d'un régime totalitaire, le gouvernement pourra annoncer « droit dans les yeux » : « je vais être très clair, grâce à notre Loi, nous avons fait baisser le nombre de rodéos. »

Même si la hiérarchie policière et nos politiques voulaient réellement appliquer cette Loi et non être dans la paraitre, les prisons sont déjà en surpopulation et les délinquants insolubles... La seule conséquence serait de renforcer le sentiment d'impunité, les pouvoirs publics étant incapables de mettre à exécution les menaces de sanctions.

Qu'aurait-il fallu faire ?

Pour commencer consulter les acteurs de terrain et faire l'effort de sortir de sa « tour d'ivoire. »

La réponse : pas une énième Loi inutile, juste des effectifs pour pouvoir être assez nombreux pour connaître les habitants de nos lieux de travail.

Ainsi pas besoin de course poursuite pour mettre fin à un rodéo, il suffit d'aller sonner chez les parents si la personne est mineure et chez elle si elle est majeure. Risque 0 pour tout le monde et efficacité garantie. C'est technique marchait parfaitement avant la mise ne place de la politique du chiffre...

« Les Lois inutiles affaiblissent les Lois nécessaire. » Montesquieu